

## Département de l'Aube

### **Demande de Déclaration d'Intérêt Général pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la digue de Fouchy**

sur les communes de

**TROYES, LA CHAPELLE SAINT LUC, LAVAU et PONT  
SAINTE-MARIE (Aube)**

Projet porté par la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne  
Métropole- 1 place Robert Galley TROYES

### **Conclusions motivées du Commissaire Enquêteur**

Le dossier mis à l'enquête publique est un préalable afin d'autoriser la réalisation de travaux de réhabilitation de la digue de Fouchy, porté par la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole.

Le dossier déposé (D.I.G.) me paraît très complet et répond aux textes en vigueur.

L'enquête publique relative à ce projet a été réalisée dans les conditions réglementaires et en toute objectivité.

Le public concerné a eu accès à l'intégralité du dossier dans de bonnes conditions. Ce dernier a pu s'exprimer et formuler des observations de façon classique (registres d'enquête, lettres).

Toutefois j'ai pu constater une assez faible mobilisation à l'encontre de ce projet en prenant acte des 7 observations ainsi enregistrées pendant la période d'affichage du projet soumis à la demande de déclaration d'intérêt général préalable à la réalisation des travaux envisagés.

J'ai ainsi pu analyser l'ensemble des observations publiques, les communiquer au pétitionnaire et recevoir en retour son mémoire en réponse.

Il est à noter que concernant les travaux projetés, la réalisation d'un parking sur la digue a rencontré l'opposition formelle des résidents voisins. La réalisation de ce parking pourrait être de nature à créer un risque de dégradation de l'ouvrage par la circulation de véhicules sur la digue. Le pétitionnaire a acté ce fait et a confirmé dans son courrier en réponse renoncer à cette opération.

C'est pourquoi :

Considérant la qualité du dossier déposé ;

Considérant l'objectif pleinement atteint de l'enquête publique et particulièrement de la mobilisation publique qui en est résulté ;

Considérant les réponses apportées par le pétitionnaire, qui vont permettre au public d'avoir une information complémentaire et détaillée ;

Considérant les engagements du pétitionnaire à renoncer à l'implantation d'un parking sur le corps de la digue ;

Considérant qu'il est urgent de procéder à la réhabilitation de la digue, dont l'examen a fait apparaître des failles pouvant être à l'origine de rupture de cette dernière

Considérant que les riverains de la digue ne contestent nullement l'intérêt général de cette mesure

J'émet un avis favorable à la demande de **Déclaration d'Intérêt Général** présentée par la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, préalable à la réalisation des travaux de réhabilitation de la digue de Fouchy, **à l'exception de l'implantation d'un parking sur le haut de la digue.**

Fait à Villenaux la Grande le 9 août 2018  
Le Commissaire Enquêteur



Jean-Louis FALIERES

